Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 10 (1984)

Heft: 2

Artikel: Travailleurs immigrés : retour? Oui...mais! : À la lumière du cas Tunisien

Autor: Freund, Wolfgang Slim

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-814590

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweiz. Z. Soziol. / Rev. suisse sociol. 2 (1984) 595–612

TRAVAILLEURS IMMIGRES: RETOUR ? OUI . . . MAIS !

A LA LUMIERE DU CAS TUNISIEN

Wolfgang Slim Freund
Institut de Presse et des Sciences de l'Information
de l'Université de Tunis
7, Impasse Mohamed Bachrouch
Tunis (Montfleury)
Tunisie

1. REMARQUES INTRODUCTIVES

J'avais rédigé, en 1979, une expertise de 119 pages dactylographiées pour le compte de l'UNESCO à Paris (Division des Droits de l'Homme et de la Paix) sous le titre suivant: *"Les effets du retour de travailleurs migrants sur les structures sociales de leur pays d'origine: le cas de la Tunisie".* Ce texte s'inspirant d'une enquête menée en France, en Allemagne Fédérale et en Tunisie devait servir comme document de travail, avec d'autres études du même genre, pour un ouvrage collectif édité par l'UNESCO deux années plus tard dont voici l'intitulé: *"Les travailleurs immigrés en Europe: quel statut ?".*

En 1979 l'invitation au retour volontaire, lancée par le précédent gouvernement français et adressée aux travailleurs immigrés en France (Maghrébins en tête), fut en pleine application moyennant le fameux "million" d'anciens francs comme "prime du retour".

En 1981 après la victoire de la gauche ce projet fut vite abandonné, et cela pour deux raisons essentiellement: Le "million" s'étant avéré insuffisant (en vue de provoquer un "retour" numériquement important) d'une

part, les dispositions au retour, de la population visée, étant restées très faibles d'autre part, et cela pour une multitude de causes en dehors de toute considération financière.

Or, comme si le gouvernement socialiste actuel voulait confirmer le vieux dicton "plus ça change, plus c'est la même chose!", le projet "retour" est de nouveau à la mode, et nous assisterons dans les années à venir, à une deuxième vague d'applications plus ou moins heureuses. La "prime du retour" a été augmentée de façon substantielle, c'est vrai. On parle aujourd'hui de sommes variant entre 60 000 et 100 000 francs lourds par "cas". D'un autre côté le mouvement inflationniste des monnaies concernées (franc français en tête) s'articule à toute allure, et les "dix millions" de demain ne seront peut-être pas si loin du "million" en 1979. L'avenir en avisera . . .

Mais ce qui me paraît particulièrement grave est ceci: *Rien* des données de base ayant conditionné retour ou non-retour, en 1979, de certaines minorités du travail en Europe n'a changé entretemps. Or, le nouveau discours du "retour", tel qu'il s'exprime dans les média de 1984, effleure, à peine, ces données. C'est pour cela que j'ai jugé utile de les rappeler ici, par un travail de synthèse s'inspirant largement de l'ancienne expertise. Les faits sont têtus, et négliger cette vérité de M. La Palice pourrait conduire dans une impasse dépourvue de toute issue de secours. Cela se révèle principalement lorsqu'on analyse les problèmes des enfants d'émigrants rentrés au pays après de nombreuses années passées à l'étranger.

2. LA QUESTION DES ENFANTS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS, SCOLARISES EN PAYS D'ACCUEIL

> "Seuls le tiers des travailleurs mariés interrogés ont déclaré qu'il vivent en France avec leurs époux et leurs enfants." (TAAMALLAH, 1977, 200).

Ce constat de Kémais Taamallah, basé sur l'interrogation de 400 travailleurs tunisiens de la région parisienne, laisse supposer que, contrairement aux Turcs en Allemagne Fédérale, les enfants ou adolescents tunisiens faisant leurs classes en France ne soient pas très nombreux. Pour l'Allemagne Fédérale une telle supposition pourrait se confirmer. Voyons ces chiffres de 1978:

TUNISIENS RESIDANT EN R. F. A.

Hommes actifs	11 478	personnes
Femmes (non-actives pour la plupart)	4 003	
Enfants âgés de moins de 16 ans	3 749	
Total	19 230	personnes

(Source: Chiffres de la "Bundesanstalt für Arbeit", Nuremberg, donnés par l'Ambassade de la R. F. A. à Tunis fin février 1979).

Il est évident qu'une tranche seulement, de ces 3 749 jeunes Tunisiens en R. F. A., devait se situer dans la fourche d'âge des années de scolarisation normale (6 à 14 ans).

RAPPORT NUMERIQUE ENTRE ALEGRIENS, MAROCAINS ET TUNESIENS RESIDANT EN FRANCE

Algériens	65 %	871 223 personnes
Marocains	23 %	302 255
Tunisiens	12 %	162 479
Total	100 %	1 335 957 personnes

(cf. UNESCO, 1978, 19).

En France par contre, le nombre de jeunes Tunisiens fréquentant les écoles françaises à différents niveaux reste important. En 1974–75 les établissements scolaires, publics et privés, recevaient 220 973 élèves nord-africains (CEMRIC, 1976, 41) dont, bien entendu, une majorité d'Algériens. Si nous considérons, pour la même année, le rapport numérique entre Algériens, Marocains et Tunisiens résidant en France (voir tableau),

nous tombons sur un total de 1 335 957 résidents nord-africains, soient 65 % d'Algériens, 23 % de Marocains et 12 % de Tunisiens. Applicant ce chiffre de 12 % au total des élèves nord-africains recensés en 1974–75 (= 220 973), nous obtenons ainsi 26 517 élèves tunisiens scolarisés en France pour le cycle 1974–75. Ce chiffre établi de façon déductive n'est pas exact; mais il permet de saisir le problème numérique d'une manière approximative. Car s'il n'est pas précis, il n'est pas loin de la réalité, non plus. Nous illustrons par cette démarche l'importance que possède, pour la Tunisie, cette présence de + / – 25 000 élèves tunisiens dans les écoles françaises. Aujourd'hui en 1984, la situation de fond reste pratiquement inchangée.

Or, subissant un "retour" quelconque en Tunisie, la nouvelle vie qu'affronteront ces jeunes, Outre-Méditerranée, ne sera guère facile:

● Scolarisés en français, leur "culture alphabétisée" est unilingue, l'arabe n'étant pour eux qu'un "patois" parlé, une espèce de "sous-langue" pratiquée avec les parents (souvent illéttrés) à la maison ou avec des copains (nord-africains) dans la rue. Rentrés en Tunisie, ils se heuteront immédiatement au fait que l'arabe écrit, à l'instar de la langue française persistant dans son rôle de langue véhiculaire et "technique" (FREUND, 1983, 683–688), a pris un essor notable dans la vie publique du pays. La Tunisie d'aujourd'hui est un pays bilingue et celui qui désire y vivre pleinement est obligé de l'être à son tour. Il est vrai que les gouvernements nord-africains se sentent, aujourd'hui préoccupés davantage par l'impasse dans laquelle se trouvent, de ce point de vue linguistique, les jeunes Maghrébins de France.

Ainsi fonctionnent aujourd'hui, dans les écoles primaires à forte fréquentation maghrébine des classes d'arabe facultatives, mais seulement durant les deux premières années du cycle primaire. 400 moniteurs algériens, 50 enseignants marocains (CEMRIC, 1976, 43) et 55 instituteurs d'arabe tunisiens (FREUND, 1979, 446) se partagent la tâche. Or, il semble que les succès enregistrés soient plutôt modestes, le caractère ponctuel de ce programme – et dans le temps et dans son volume pédagogique – en étant la cause principale.

Permettons-nous une rapide comparaison avec la situation prévalant en Allemagne:

Les communautés turques y déploient de grands efforts pour assurer un enseignement turc régulier à leurs enfants scolarisés (voir p. e. BUESCHER, 1983, 53–87), et ce de concert avec les autorités allemandes compétentes en la matière. Cet enseignement a lieu, de préférence les après-midis, portant

essentiellement sur la langue et – ce qui n'est pas le cas en France – sur la formation civique et religieuse. Si le programme de langue turque fait l'unanimité des observateurs – même de jeunes Allemands y participent en nombre peut-être restreint mais grandissant –, il n'en est guère ainsi pour ce qui est des cours de civisme et de religion musulmane. Comme ces matières s'opposent fréquemment à la texture laïque de l'enseignement allemand de la matinée, les enfants soumis à de tels contre-courants éducatifs font, trop souvent, de véritables crises d'identité allant jusqu'aux perturbations psychiques graves (CHRISTOPH, 1979, 32).

● Le "milieu des jeunes" de France à l'intérieur comme à l'extérieur des écoles, n'est pas celui de Tunisie.

La gamme des comportements "appris" tout au long des classes suivies en France, perdra, pour l'essentiel, sa valeur socialisante dès que l'adolescent tunisien remettra les pieds dans son pays, qui est toujours "en voie de développement" économiquement parlant, ainsi que fortement imprégné des valeurs traditionnelles de la civilisation musulmane (en cette année 1984 plus que jamais!) Or, le jeune Tunisien "de retour" éprouvera des besoins de consommation, de loisir et d'évasion que la société tunisienne globale ne lui offre pas, surtout en dehors du périmètre de la capitale (et la migration du travail est depuis toujours un phénomène intéressant, avant tout, les régions déshéritées de l'intérieur). Ce n'est pas un hasard que 95 % des rémigrants – partis à l'époque des gouvernorats lointains de l'intérieur – désirent s'installer après retour, à Tunis même (FERNAND–LAURENT, 1978, 2).

Mais revenons aux jeunes: leur "style de vie" mi-chômeur mi-délinquant (voir BOLO, 1978) ne trouvera qu'un champ d'action étriqué en Tunisie. Ces adolescents, épris de libertés parisiennes ou autrement françaises, auront de fortes chances de finir comme racoluers de femmes-touristes (ou pire!) sur les plages d'Hammamet, de Sousse, de Djerba (voir FREUND, 1982), si ce n'est dans les camps de travail que le gouvernement tunisien tient "à la disposition" de jeunes chômeurs rôdant trop ostensiblement dans les rues de la capitale.

● Les enfants qui retournent en Tunisie avant l'âge scolaire ou durant les 2 ou 3 premières années des classes primaires, paraissent encore, culturellement parlant, "récupérables"; c'est-à-dire que leur retard du point de vue arabisation pourra se corriger sans trop de bavures, et que les options civilisationnelles de l'individu pourront, à cet âge-là, se modifier encore,

sous l'influence de nouvelles expériences. J'ai pu observer, personellement, des cas d'enfants rentrés "à temps" qui – après une période initiale d'adaptation difficile et douloureuse – ont finalement redémarré avec un élan et un succès scolaire qui laissaient rêveurs les augures les plus pessimistes. Durant les années de l'enfance tout s'arrange encore, tout s'apprend à nouveau, tout se corrige, à condition qu'il y ait de la part des parents, participation réelle et intérêt porté aux efforts considérables que doivent produire ces enfants rémigrés: attitude qui trop souvent hélàs! fait défaut aux ménages tunisiens.

● Ce sont les adolescents proprement dits, aux aspirations déjà arrêtées devant la vie, que l'on "retourne" presque toujours au prix trop élevé d'une perte sèche en plaisir de vivre et en énergie de lutter, bref en "élan vital". Bien sûr, ces milliers d'adolescents désœuvrés des "mauvais quartiers" de la banlieue parisienne, Maghrébins pour la plupart,

> "n'osent pas s'inscrire au chômage, car on ne sait pas ce qui va se passer pour les cartes de séjour. Un immigré chômeur, c'est toujours un expulsé en sursis" (BENOIT, 1979, 41) . . .

eux aussi ne se portent guère mieux. Il y a des dizaines de milliers de jeunes étrangers en France (Algériens, Portugais, mais aussi des Tunisiens) qui sont chômeurs, sans diplôme aucun, trop vieux pour une reprise scolaire à quelque niveau que ce soit (la limite d'âge étant de 16 ans), qui verront peut-être "le retour", même s'ils sont nés en France et, par là, aspirants à la nationalité française, comme leur dernière chance, comme l'unique voie du salut. De ces jeunes dont la France (l'Allemagne, la Suisse, la Belgique etc.) ne veut pas, faute de possibilités (ou de volonté politique, à savoir!) de les intégrer dans les circuits nationaux de l'emploi, qui en voudra dans les pays d'origine qui, à leur tour, débordent de jeunes chômeurs? Le taux du chômage en Tunisie évolue – suivant la signification qu'on donne au terme "chômage" dans un pays, où le chômage réel réside trop souvent derrière les apparences d'un emploi occasionnel – vers les 30 % de la population active. Cette situation, disons-le clairement, est dramatique. La violation des Droits de l'Homme, gangrenant une jeunesse pleine d'espoir, est, en outre, préoccupante. La Convention (No. 122) concernant "la politique de l'emploi" stipule dans son article premier, paragraphe 2 :

a) Qu'il y aura du travail pour toutes les personnes disponibles et en quête de travail;

b) Que ce travail sera aussi productif que possible;

c) Qu'il y aura libre choix de l'emploi et que chaque travailleur aura toutes

possibilités d'acquérir les qualifications nécessaires pour occuper un emploi qui lui convienne et d'utiliser, dans cet emploi, ses qualifications ainsi que ses dons, quels que soient sa race, sa couleur, son sexe, sa religion, son opinion politique, son ascendance nationale ou son origine sociale.

(NATIONS UNIES, 1973, 92).

Nous pouvons compléter cette citation par les 10 "principes" constituant la "déclaration des droits de l'enfant" (NATION UNIES, 1973, 98/99) desquels ressort clairement que, la négligence s'opérant à l'égard des enfants et des adolescents immigrés (des côtés et du pays d'accueil et du pays de retour!) constitue une violation flagrante de toute une gamme de décisions prises au niveau des Nations Unies, décisions émanant du complexe des Droits de l'Homme.

Cette violation est d'autant moins admissible qu'elle a pris, entretemps, une tournure quasiment structurelle en mettant, à travers le discours d'usage sur les travailleurs immigrés et leur retour éventuel, des dizaines, sinon des centaines de milliers de cas en veilleuse. Et l'on feint de ne pas se rendre compte qu'un véritable "élevage" de sous-prolétaires futurs (chômeurs ici – indésirables chez eux!) se fait à grande échelle.

"On fait semblant de jouer: En réalité, on n'a rien à fiche. L'école ne veut plus de nous et on n'a pas de boulot . . .",

déclare le jeune Rachid Z . . . . (BENOIT, 1979,1).

3. LE PHENOMENE "FCR"

Chaque visiteur de la Tunisie découvre vite, sur les routes du pays, un certain nombre de voitures dont les plaques minéralogiques commencent par les lettres "FCR" suivies d'un numéro d'immatriculation. Il s'agit, en effet, d'immatriculations de voitures particulières que les rémigrants peuvent importer (un véhicule par personne ou ménage rentrant) en franchise douanière, s'il y a retour définitif au pays. La législation tunisienne, plutôt généreuse en la matière, octroie des certaines facilités d'importation substantielles à ceux qui prennent le risque d'un tel retour. Dont une voiture.

"FCR"signifie "**F**ranchise pour **C**hangement de **R**ésidence", mais la *vox populi,* mi-méchante mi-ironique de nature, trouvera une seconde version à cette abréviation: "**F**inalement ce **C**.. est **R**entré".

Le petit geste populaire, qui vise le dénigrement du rémigrant, est extrêmement significatif et traduit le fait "qu'on ne les aime pas", ces gens "min barra" (du dehors) revenus de France, d'Allemagne ou d'autres paradis terrestres.

Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi le rémigrant-type, une fois arrivé chez lui, se voit-il, sauf exceptions rares, critiqué, même rejeté par sa propre société ?

Il faut voir comment "ils" débarquent du bateau de France ou d'Italie (la desserte maritime de Tunis s'opère à partir des ports de Marseille, Gênes et Palerme, par des *car-ferries* français, tunisiens et italiens): Voiture neuve ou presque (les grosses "Diesel" sont à la mode maintenant) remplie de caisses, de valises, d'appareils ménagers, le porte-bagages sur le toit se tordant sous le poids d'un téléviseur, d'un frigo et d'autres congélateurs. Tous les gadgets de la société technicienne et postindustrielle se donnent rendez-vous à l'intérieur (ou sur le toit) d'une Audi, Opel, 504, Mercédès. Une odeur pénétrante de *m'as-tu vu ?* se dégage de telles arrivées, et cela déplaît, carrément, aux "autochtones", aux gens du pays qui n'ont pu satisfaire que très modestement à leurs multiples besoins en biens de consommation et d'équipement "moderne". Ensuite, le nouveau "de retour" se comporte plutôt étrangement sur le marché local du travail. Loin d'accepter une nouvelle situation, modeste au départ, de redémarrage professionnel, il joue le grand jeu des revendications salariales et sociales, prenant la Tunisie pour l'Allemagne, la France, la Suisse . . . Chez lui, il veut être "patron", mais "très bien payé" de surcroît. Aucun compromis avec les possibilités locales n'est accepté. C'est la philosophie du tout ou du rien. Quelques "durs" arrivent à "tout", un grand nombre échoue devenant une charge presque insupportable pour les membres de la famille qui, en général, ne laisseront pas tomber un membre en détresse, ne serait-ce que pour des considérations de *qu'en dira-t-on ?*, mécanisme extrêmement puissant dans une société traditionnelle, telle la tunisienne.

Tant que les ressources matérielles le permettent, un style de vie tapageur est affiché. Dépenses de prestige au grand jour et à la barbe des "autochtones" incapables de suivre . . . Trop souvent celui qui rentre définitivement se fait-il détester, par les siens, à cause d'un comportement "faux baron". Et trop souvent ce retour "définitif" n'est que l'interlude pour une seconde émigration, lorsqu'on n'arrive plus à joindre les deux bouts ou à réajuster les revendications personnelles au rythme de la Tunisie . . . tunisienne.

Les gens du retour sont des non-citoyens de deux mondes, des *unpersons,* victimes d'une conjoncture révolue qu'on ne pourra secourir que moyennant

de grands efforts sincères, à déployer côté pays d'accueil comme côté pays d'origine. Parlons, dans ce cadre, d'un problème fondamental encore.

4. LES DECALAGES DE NIVEAUX INFRASTRUCTUREL ET ADMINISTRATIF, PERSISTANT ENTRE PAYS D'ACCUEIL ET PAYS D'ORIGINE, COMME HANDICAP POUR UN RETOUR "EN REGLE"

Il ne faut jamais perdre de vue ceci: Les émigrés avaient quitté leur pays parce que celui-ci, "sous-développé" ou encore trop "sur la voie du développement", ne pouvait pas (plus) garantir une vie décente à une fraction notable de ses ressortissants. Les causes profondes de cette carence sont largement connues, et la place d'en reparler n'est pas ici. Et puis, les mécanismes de dépendance socio-économique tels qu'ils se profilent dans le cadre euro-méditerranéen, ont été analysés si souvent, citons comme exemple un ouvrage collectif paru en Allemagne Fédérale il y a bientôt 10 ans (LEGGE–WIE & NIKOLINAKOS, 1975)! Quant aux travailleurs immigrés en France je pense que c'est toujours l'étude de Bernard Granotier qui donne l'analyse approfondie et multidimensionnelle de la question (GRANOTIER, 1976).

Or, "le retour", phénomène à peine amorcé, ne remplit pas encore les bibliothèques spécialisées. Nous nous voyons confrontés à un processus duquel nous ignorons toute la dynamique future. Si retour il y a, il y aura davantage de travailleurs expatriés qui resteront dans le pays d'accueil. L'option "intégration-assimilation-naturalisation" sera l'unique solution pour ceux des immigrés qui vivent en deuxième ou troisième génération dans un pays autre que le leur. C'est le cas des Algériens et des Portugais de France, des Turcs en R. F. A. surtout.

Mais pour ceux qui voudront regagner leur pays tôt ou tard (et cela pourra être le cas de nombre de Tunisiens, puisque leur "présence familiale" à l'étranger est relativement faible), une interrogation majeure s'impose:

Le retour – de France en Tunisie – nécessite, entre les deux pouvoirs étatiques, un terrain d'entente pour le flux des procédures administratives. En d'autres termes: les discours administratifs, français et tunisien, concernés par "le retour", doivent fonctionner à peu près sur la même longueur d'ondes. Une information "donnée" à Lille par exemple devra être "reçue" sans pertes de friction à Gabès (Sud tunisien). Si, côté français, une gamme déterminée

de dispositions professionnelles, matérielles, culturelles et sociales en faveur du rémigrant devait fonctionner grosso modo sans bavures, l'équivalence du traitement d'accueil, côté tunisien, devrait être assurée. Et c'est là où le bât blesse.

Le "dialogue administratif" franco-tunisien accuse de nombreuses difficultés au niveau des seules capitales Paris et Tunis déjà; pour ce qui est des régions "de l'intérieur", il est quasiment inexistant. Réinsertion professionnelle, aides matérielles, transfert des droits sociaux, orientation scolaire pour les enfants frappés d'un retour, ce sont autant de domaines où les deux administrations devraient coopérer étroitement. Il n'en est presque rien. La bonne volonté et la compétence des administrateurs tunisiens ne sont pas mises en cause, bien qu'ils ne possèdent pas toujours les expériences nécessaires et un style de travail conforme à la dimension du défi lancé. L'appareil administratif tunisien dans son ensemble, surtout à l'intérieur du pays où les efforts déployés visant le développement régional devraient jouer en faveur des rémigrants, n'est pas suffisamment flexible et motivé par une option politique claire soutenant "le retour". Si, comme j'ai pu le voir, un simple coup de téléphone reçu au service de réinsertion d'une administration centrale à Tunis de la part d'un employeur contacté, qualifiant de "possible" l'embauche du travailleur retourné en question, conduit déjà au classement du dossier en souffrance avec mention "candidat inséré", . . . il y a lieu d'être inquiet.

Il est évident qu'un décalage notoire entre les qualités des services publics du pays d'accueil et du pays d'origine est pour beaucoup dans la réserve qu'expriment la plupart des travailleurs expatriés dès qu'on leur parle d'un "retour" à terme. Ils ont été habitués, de longues années durant, au fonctionnement routnier des administrations allemande, française, suisse, belge etc. dans les affaires les concernant (allocations diverses, assurances, placement, retraites, formalités de séjour etc.). Et ils exigeront, une fois rentrés, la même "qualité des services" auprès de leurs administrations nationales, comme ils réclament parfois, selon M. Noureddine Ktari, d'être placés à Tunis et de recevoir, en "citoyens exigeants",

> "l'eau courante, le chauffage central, le téléphone, quand ce n'est pas le vide-ordure à l'étage". (FERNAND–LAURENT, 1978, 2).

L'administration tunisienne est aujourd'hui peu à même de répondre favorablement, au niveau de l'action concrète, aux besoins très spécifiques et souvent délicats de ses citoyens "retour" en difficulté. Le rémigrant tunisien (marocain, algérien, turc . . .) est plutôt critiqué, par le simple compatriote de la rue comme par les instances de son pays, d'avoir choisi une voie (= celle du retour) qui ne peut qu'entraver les efforts autochtones du redressement national.

Le rémigrant tunisien fait indubitablement les frais de deux évolutions peu concordantes, même contradictoires: Devenu indésirable en France (édifiant à ce titre: la montée spectaculaire d'un racisme de terroir confirmé maintenant par la victoire électorale de l'extrême droite aux Européennes de 1984 avec 11 % des voix), dans une France où la crise économique renvoie tout autre débat au second plan, il sera le malaimé en Tunisie: non seulement pèsera-t-il lourd, trop lourd, sur la balance d'un marché du travail précaire, mais pire: la personnalité de base du Tunisien rémigrant, type "FCR", n'est plus conforme au profil socio-humain de la Tunisie de 1984. Exigences excessives (pour le bien et pour le mal) côté rémigrant, refus à peine voilé côté Tunisie, qui a évolué, durant les dernières 10, 15, 20 années *autrement,* et de toutes façons loin d'une vitesse de croisière excessive.

La Tunisie de 1984 est un terrain curieux où des îlots de développement certain (notamment dans les grands centres urbains Tunis, Sousse, Sfax) coexistent avec une stagnation dramatique, à l'état de "pré-développement", affectant presque toutes les couches de la population qui vivent *extra muros.* Le pays dispose, peut-être, des ressorts matériels et humains nécessaires pour surmonter cette phase critique à terme; mais dans l'immédiat tout reste précaire. Ce que la Tunisie ne pourra pas se permettre et pour de longues années encore: un "choc surprise" de grande envergure, tel un retour en masse des travailleurs expatriés.

Parfois les bonnes initiatives naissent d'un côté où l'on s'y attend le moins. Voici *texto* un entrefilet pris dans "Jeune Afrique – Economie":

> "Une chance à saisir pour les Algériens de chez Renault qui souhaitent rentrer au pays . . . sans risque. Une convention signée le 16 mai entre la Sonaric, Société nationale de réalisation des industries connexes d'Algérie, et la Régie prévoit le retour des Algériens volontaires, salariés de l'entreprise nationale française, dans les meilleures conditions possibles. Au terme d'un congé au pays, période d'adaptation de six mois au maximum pendant laquelle les candidats seront logés et rémunérés, les intéressés pourront choisir entre une intégration dans une entreprise algérienne – si la Sonaric retient leur candidature – ou un retour dans le groupe Renault. Un exemple à suivre."
>
> (JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, 1984, 25).

Signalons qu'en Tunisie nombre d'entreprises étatiques ou privées pourraient agir de façon identique.

5. LE ROLE DES MEDIA DANS CE DEBAT

La crise économique aidant, nous assistons, aujourd'hui en Europe, à une formidable "renaissance" de concepts "racistes" (je n'aime pas ce terme parce qu'au fond il n'explique rien!) visant et sur le plan théorique et dans la pratique des choses *le refus de l'Autre.* Cet *Autre* est Maghrébin, Africain, Turc, Asiatique . . . et Musulman de surcroît. De plus en plus une certaine presse "à grand tirage" (dont le premier souci sera toujours le nombre d'exemplaires vendus!) se mêle à cette discussion (par exemple "France-Soir" en France, "Bild" en R. F. A.) se faisant cyniquement l'avocat de toute mesure "expéditive" susceptible de "réduire" le nombre de résidents étrangers (ce qui veut dire, dans la pratique des choses, de travailleurs immigrés) sur le territoire national. Et l'écho provenant de certaines couches de la population nationale d'intervenir; voici quelques extraits de lettres adressées à des politiciens allemands:

> "Vous parlez de la haine de l'Autre: mais quant à moi je suis préoccupé par le rétrécissement grandissant de notre espace vital. Le fait de transformer ce pays en zone d'occupation *islamique* (sic!) doit, obligatoirement, provoquer de la résistance . . ."
>
> (HABBE, 1983, 159).

> "Le SPD (= Parti socialdémocrate) accorde tellement de privilèges à ces Musulmans, trafiquants d'héroïne et complètement étrangers à notre mentalité, que très bientôt ces fanatiques de la religion *ottomane* (!) domineront nous autres Allemands. Nous n'aurons plus rien à dire dans notre propre pays."
>
> (HABBE, 1983, 160).

> ". . . Il faut, d'urgence, agir en sorte que ce pays germanique et chrétien ne soit pas transformé en colonie asiatico-africaine suite à la fécondité anormale de ces travailleurs étrangers et leurs visées *d'islamisation totalitaire . . .* "
>
> (HABBE, 1983, 164).

Il faut reconnaître que, contrairement à une certaine presse de droite et à grand tirage, les média audio-visuels, en France comme en Allemagne, utilisent d'un ton beaucoup plus responsable dans leur façon de traiter du problème des travailleurs immigrés. L'espoir reste donc permis, mais aussi le danger persiste que le discours du retour risque à tout moment d'être récupéré par

ces autres éléments peu désirables et *économiquement forts* (dans une société industrialisée à texture capitaliste).

Il est du devoir de tous les média entendant leur mission d'information dans la règle de l'art, de dénoncer, dans un effort permanent et concerté, cette évolution des choses.

La paix sociale en Europe, comme dans les principaux pays dits "d'origine", sera à ce prix.

6. QUESTIONS D'ORIENTATION ET SUGGESTIONS PERSONNELLES POUR DES ETUDES "RETOUR" DANS LE CADRE EURO–MEDITERRANEEN

Tout en étant du point de vue idéologique peu marxisant, je voudrais tout de même rappeler, devant un phénomène social à étudier, une vertu de base de l'approche marxiste: On ne saisira les données d'un tel problème que dans la mesure où l'on dirige le regard attentivement sur la façon dont les hommes vivants, d'un champ d'observation donné, organisent la satisfaction de leurs besoins courants, c'est-à-dire, en rendant transparente la manière dont ces personnes gagnent leur vie.

Ce n'est que moyennant un tel procédé que des études "retour" pourront aboutir à des éclaircissements succeptibles d'inspirer des actions réalistes et humaines.

Ainsi les priorités retenues sont les suivantes:

– L'ETAT SOCIO–ECONOMIQUE DU PAYS D'ORIGINE.

  Ce pays (Turquie, Tunisie, Algérie, Maroc, Yougoslavie), est-il ou n'est-il pas en mesure de faire vivre décemment les rémigrants? Si oui, dans quelles limites ?

– LE PROFIL PROFESSIONNEL DU REMIGRANT.

  Est-il, de par sa formation de base et sa pratique professionnelle dans un pays d'immigration, capable de démarrer dans une activité productive,

productive pour lui-même et pour son pays d'origine, assurant ainsi sa propre vie et celle de ses dépendants ?

– LE PLAN FINANCIER ET MATERIEL.

Le rémigrant, dispose-t-il de suffisamment de ressources matérielles (économies, équipement, structure d'accueil chez lui, aides publiques) pour tenter "l'aventure" du retour? Quel sera le volume minimum exigible, pour de telles ressources ?

– LES DROITS SOCIAUX ACQUIS DANS LE PAYS D'ACCUEIL.

Y-a-t-il, entre pays d'accueil et pays d'origine, des mécanismes de transfert (conventions bilatérales !), quant aux droits sociaux acquis par l'immigré, qui soient des instruments honnêtes et opératoires permettant au rémigrant de jouir, sans abattements, de ces droits, après retour effectué ?

– LE PLAN FAMILIAL ET EDUCATIF.

Un retour intervenant, affectera-t-il le déroulement normal de la formation scolaire et / ou professionnelle des enfants du rémigrant, en cours dans le pays d'accueil? Si oui, dans quelle mesure les pays d'accueil et d'origine seraient-ils capables de neutraliser ces perturbations? Quels sont les instruments de rattrapage mis en place? Les enfants des rémigrants, ont-ils une connaissance suffisante de leur langue maternelle susceptible de leur faire subir "le coup du retour", ou appartiennent-ils, culturellement parlant, déjà à la société d'accueil? Comment sera finalement organisée la réception des enfants et des adolescents rémigrants, dans le pays d'origine ?

Voici l'univers qui détermine, à mon avis, la problématique du retour de travailleurs migrants. Finissons pourtant par un regard d'ordre géographique:

Au niveau de la Communauté Européenne "le retour" de travailleurs immigrés est devenu un faux problème. Italiens, Espagnols, Grecs et Portugais vivent partout dans les pays de la Communauté – et ils y sont de droit. La question du retour relève pour eux uniquement d'une décision personnelle.

Ils retournent chez eux s'ils veulent, ils restent dans un pays étranger de la Communauté si cela leur est plus convenable. Les lois en vigueur le veulent ainsi.

Or, les Maghrébins et les Africains de France, les Turcs et les Yougoslaves d'Allemagne Fédérale restent le point d'interrogation de la problématique du retour. Donc, des études "Maghreb/France", "Afrique Noire/France", "Turquie/Allemagne", "Yougoslavie/Allemagne" et (ne l'oublions pas dans la foulée des exemples concrets!) "Pays asiatiques/Grande Bretagne" devront être entreprises avec priorité, se concentrant sur les circuits énumérés plus haut. Mais soyons sérieux et loin de tout protectionnisme chauvin: Les résultats émanant de telles études pourront très bien aboutir à des constats proches de ce qui est déjà une réalité juridique et sociale pour les migrants membres de la Communauté Européenne, une réalité humaine pour tous les autres aussi: sans une claire option "pro-retour" du concerné – point de retour!

BIBLIOGRAPHIE

BENOIT, Jean (1979), Etre jeune, chômeur et immigré. I. "L'école ne veut plus de nous", *Le Monde* du 3–4–1979, 1 et 41.

BOLO, Etienne (1978), Les adolescents maghrébins des cités de transit, *Peuples Méditerranéens*, **2** (1978) 97–118.

BUESCHER, Josef (1983), Bildungsprobleme der Türken in der Bundesrepublik, *Weltmacht Islam ? Ein Symposium.* (K. E. Becker, Peter Popitz, H.-P. Schreiner, Wolfgang Slim Freund (éds.)) (Pfälzische Verlagsanstalt GmbH, Landau / Pfalz) 53–87.

CEMRIC (1976), "La situation socio-éducative des travailleurs migrants en France" (Etude préparée, pour le compte de l'Unesco, à l'attention du Séminaire international sur l'identification des problèmes auxquels se heurtent l'insertion des migrants dans le pays d'accueil et leur réintégration dans leur pays d'origine) (Genève, 26–30 avril 1976). Rapport multicopié (ED–76/CONF. 713 / 7) à distribution limitée, 122 pages.

CHRISTOPH, Shawn et Henning (1979), Die deutschen Türken, *GEO*, **4** (1979) 8–34.

ECEVIT, Zafer & ZACHARIAH, K. C. (1978), Internationale Wanderung von Arbeitskräften, *Finanzierung + Entwicklung*, **4** (1978) 32–37.

FERNAND–LAURENT, Jean (1978), "Formation professionnelle et formation-retour": entretiens avec MM. Ktari, Azaiez et Laridi le 19 août 1978 à Tunis. (Papier personnel multicopié, 6 pages).

FREUND, Wolfgang Slim (1978), Egypte, 1978 / 79: entre l'espoir et la résignation, *Die Dritte Welt*, **6** (1978) 472–496.

FREUND, Wolfgang Slim (1979), Difficultés et possibilités d'un dialogue euro-arabe de la culture, *Die Dritte Welt*, **7** (1979) 432–473.

FREUND, Wolfgang Slim (éd.) (1980), "Gastarbeiter. Integration oder Rückkehr ? Grundfragen der Ausländerpolitik" (Arca Verlag, Neustadt an der Weinstrasse (RFA)).

FREUND, Wolfgang Slim (1982), Tourisme et ruralité. Le cas de la Tunisie, *Revue Suisse de Sociologie*, **8** (1982) 87–108.

FREUND, Wolfgang Slim (1983), Die universitäre Zusammenarbeit im Bereich von Geistes- und Sozialwissenschaften zwischen der Bundesrepublik Deutschland und den Maghreb-Staaten, *ORIENT*, **24** (1983) 677–692.

GRANOTIER, Bernard (1976), Les travailleurs immigrés en France. (Edition nouvelle 1976) (Maspéro, Paris).

HABBE, Christian (éd.) (1983), Ausländer. Die verfemten Gäste. (Rowohlt Taschenbuch Verlag, Reinbek bei Hamburg (RFA)).

JEUNE AFRIQUE ECONOMIE (Bimensuel) (1984) Emigrés, *"JAE"*, **42** (21 Juin 1984) 25.

KOELSTRA, R. W. & TIELEMAN, H. J. (1977) "Développement ou migration". Une enquête portant sur les possibilités de promotion de l'emploi dans des régions moins développées de Tunisie. (Projet REMPLOD, La Haye (Hollande)).

LEGGEWIE, Claus & NIKOLINAKOS, Marios (éds.) (1975), Europäische Peripherie. Zur Frage der Abhängigkeit des Mittelmeerraumes von Westeuropa. Tendenzen und Entwicklungsperspektiven, Numéro spécial (1975) *Die Dritte Welt* (Verlag Anton Hain, Meisenheim am Glan (RFA)).

NATIONS UNIES (éd.) (1973), "Droits de l'Homme". Recueil d'instruments internationaux des Nations Unies. (Nations Unies, New York).

ONI (Office National d'Immigration, éd.) (1979), "Revue de presse sur les problémes de l'immigration", 1ère quinzaine de février 1979 (30 pages) (ONI, Paris).

TAAMALLAH, Kémais (1977), Enquête par sondage sur la main-d'œuvre tunisienne dans la région parisienne, *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* **50–51** (1977), 175–241.

UNESCO (éd.) (1978), L'éducation des travailleurs migrants et de leurs familles, *Etudes et Documents d'Education,* Nouvelle série No. 27. (44 pages) (UNESCO, Paris).

UNESCO (éd.) (1981), "Les travailleurs immigrés en Europe: quel statut ? Etude comparative de la condition des travailleurs immigrés en Europe" (Les Presses de L'Unesco, Paris).